

EDF Pro

TSA 40001
38784 PT EVEQUE CEDEX

VOS REFERENCES CLIENT

N° Client : 1 000 434 444
 N° de compte : 3 05 3 000 963 362
 Identifiant Internet : 4JSPDEMRUE

INFORMATION, CONSEIL, SERVICES

Votre conseiller professionnel au :
 0 811 360 114 (prix d'un appel local) de 8h30 à 18h00
 Fax : 0 810 721 017

DEPANNAGE 24H/24, 7J/7

électricité : 0 810 333 194 (prix appel local)

INTERNET

www.edfpro.fr

SUNNIKAN CONSULTING
 M. MARTIN GEORGES
 8 PARVIS DE SAINT MAUR
 94100 ST MAUR DES FOSSES

15 JUL. 2009



Tarif Bleu

Votre facture de résiliation n°18 168 265 598 du 07/07/2009

Titulaire du contrat :

SUNNIKAN CONSULTING

Lieu de consommation :

FOND COUR
 23 RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Electricité 893,46 €

Total Hors TVA 893,46 €

TVA 175,22 €

Les prix du tarif Bleu augmentent de 2% le 15 août 2008. Plus
 d'infos sont disponibles sur le site Internet www.edfpro.fr.

Total TTC

1 068,68 €

A régler avant le 22/07/2009

décompte à conserver

montant en euros
 1.068,68

bénéficiaire EDF

Payeur : SUNNIKAN CONSULTING

identification règlement

3 05 3000963362 18168265598

montant à régler
 1.068,68

paiement

banque guichet compte clé
 30002014480000073304N95

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Centre n°

08

EDF

NNE : 001007

3 05 3000963362 18168265598

SUNNIKAN CONSULTING
 M. MARTIN GEORGES
 8 PARVIS DE SAINT MAUR
 94100 ST MAUR DES FOSSES

montant en euros
 1.068,68

au bureau de poste

identification

règlement
 3 05 3000963362
 18168265598

EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE
 UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE

VEUILLEZ DÉBITER MON COMPTE DU MONTANT CI-CONTRE MERCI
 DATE SIGNATURE

À retourner signé à

EDF

TSA 20089

94962 CRETEIL CEDEX 9

N° de TIP : F 1007D20090707

ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

181682655981 SUNNIKAN CONSULTING 30002014480000073304N95

601057000437 95305300096336218168265598612608 106868

Votre contrat Electricité (résilié le 06/07/2009)

Point de livraison n°22 415 484 788 250 - Compteur n°660

Consommation sur la base d'un index réel

	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Remboursement des estimations du 17/03/2009 au 10/05/2009					-48,34
Du 17/03/2009 au 06/07/2009 06 kVA					
Base	Relevé 3724	Relevé 13991	10267	0,0803	824,44
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 284,15 €)					776,10

Abonnement *

Remboursement Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 11/05/2009 au 10/07/2009	4,54 €/mois	-9,08
Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 11/05/2009 au 06/07/2009	4,54 €/mois	8,51
Total de votre abonnement (dont acheminement -0,46 €)		-0,57

Taxes et Contributions

Taxes locales (dont -0,06 € sur la part abonnement*)	74,44
Contribution au Service Public d'Electricité	43,49

Total Electricité hors TVA**893,46****TVA**

TVA à 5,5% sur montant total de -0,57 €	-0,03
TVA à 19,6% sur montant total de 894,09 €	175,25

Total TVA**175,22**

Calcul des taxes et contributions facturées : Taxes locales : Taxe municipale : 8,00% - Taxe départementale 4,00 %. Ces taxes s'appliquent sur 80% du montant total hors taxes facturé pour la prestation d'électricité et d'acheminement -- CSPE 0,0045 €/kWh -- CTA électricité incluse dans l'abonnement -- TVA payée sur les débits : TVA à 5,5% s'applique aux postes de votre facture signalés par * -- TVA à 19,6% s'applique aux autres postes de votre facture sauf mention contraire.

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun
 Votre tarif électricité est réglementé

Origine 2008 de l'électricité : 82,9% nucléaire, 9,3% renouvelables (dont 7,5% hydraulique), 3,1% charbon, 3% gaz, 1,4% fioul, 0,3% autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

Comment payer cette facture**Vous choisissez le paiement par TIP**

Détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB MERCI" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP, le RIB (Relevé d'Identité Bancaire), le RIP (Relevé d'Identité Postal) ou le RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Épargne) correspondant.

Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués.

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux annuel de 12,00% appliqué au montant de la créance TTC. Ces pénalités ne peuvent être inférieures à un minimum de perception de 30,00 euros.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter EDF au numéro de téléphone « Votre conseiller professionnel » figurant en haut à gauche de votre facture.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux conditions générales de vente ou rendez-vous sur www.edfpro.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site des pouvoirs publics.

Vous préférez un autre mode de paiement

Contactez votre conseiller EDF Pro pour choisir comment régler vos prochaines factures :

- par prélèvement automatique de chaque facture,
- par mensualisation,
- par chèque à l'ordre de EDF (en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement). Retournez le chèque rempli à l'adresse mentionnée sur le TIP.